

COMMUNE DE ORSCHWIHR**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE ORSCHWIHR
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024 A 19 H 00**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Orschwihr s'est réuni dans la salle des séances sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire.

Nombre de Conseillers élus : 15
Nombre de Conseillers en fonction : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date de la convocation : 3 juillet 2024

Présents : ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal, THEVENET Elsa et LOEWERT Stéphane.

Absents excusés : HAEGELIN Christian (procuration à ACKERMANN Marc) et PARIS Jean (procuration à STAENDER Marie-Josée).

Absente non excusée : SCHMITT Myriam

Secrétaire de séance : FAHRER Karine, conseillère municipale, assisté par Martine CHOUFFERT, secrétaire générale.

Madame le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents, elle excuse les conseillers absents, constate que le quorum est atteint, puis elle passe à l'ordre du jour.

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2024 ;
- 2 – Travaux de rénovation énergétique de la maison forestière : attribution des marchés ;
- 3 – Divers – Hors délibérations.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 JUIN 2024

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024, expédié à tous les membres, est commenté par Madame le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 – TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON FORESTIERE :
ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération en date du 14 décembre 2022, validant le projet d'audit technique et financier de performance énergétique de la maison forestière et autorisant le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers potentiels ;

VU la délibération en date du 23 février 2023 validant le projet à l'issue de la synthèse financière ;

VU l'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 17 avril 2024, et fixant au 17 mai 2024 à 12 h 00 la date limite de réception des offres au marché de travaux à procédure adaptée pour la rénovation énergétique de la maison forestière ;

Vu l'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 29 mai 2024 et fixant au 14 juin 2024 à 12 h 00 la date limite de réception des offres au marché de travaux à procédure adaptée pour la re consultation du lot n° 3 resté infructueux à l'issue du premier appel d'offres ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie à 2 reprises le 24 mai 2024 et le 27 juin 2024 afin d'attribuer le marché ;

VU le rapport de conformité des offres exigés pour le dossier de demande de subvention Climaxion établi le 3 juillet 2024 ;

**Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
DECIDE**

- **D'ATTRIBUER** comme suit le marché de travaux pour la rénovation énergétique de la maison forestière :

N° et intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant euros HT
Lot 1 : Isolation thermique extérieure	M2 COLOR 2 rue Anatole Mechler 68360 SOULTZ	17 626,45
Lot 2 : Isolation thermique intérieure	WEREYSTENGER SAS 4 rue des Champs 68140 GUNSBACH	25 050,66
Lot 3 : Electricité	C'ELEK 1 rue de l'ancienne Gare 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE	4 872,54
Lot 4 : Menuiseries extérieures	ANGOT et Fils 6 rue de l'Orge 68920 WINTZENHEIM	26 210,97
Lot 5 : Chauffage	SOMMEREISEN LMC ET ASSOCIES sarl 8 rue Marie Rose et René Bohrer ZAE Est 68250 ROUFFACH	26 281,89
TOTAL DEPENSES HT		100 042,51

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants avec les entreprises M2 COLOR, WEREYSTENGER SAS, C'ELEK, ANGOT ET FILS, SOMMEREISEN LMC ET ASSOCIES SARL, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier et avenants éventuels à venir.

POINT 3 – DIVERS – HORS DELIBERATION

Informations diverses par Mme le Maire :

- Le producteur du film « Haxafir » qui devait être tourné à Orschwihr en août 2024 a prévenu la commune que le projet a été reporté en 2025 en raison d'un casting non pourvu.
- La commune a fait l'objet d'un contrôle sur pièces par l'URSSAF portant sur l'exercice 2022. Tous les documents ont été fournis. Par courrier en date du 3 juillet 2024, l'URSSAF a conclu qu'aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents fournis.
- Les chicanes ont à nouveau été endommagées par des automobilistes dont certains prennent la fuite sans se faire connaître à la mairie.
- Du vandalisme est à déplorer dans la commune : bacs à fleurs déplacés et abîmés, panneaux de signalisation tagués. Les témoins de ces agissements sont invités à contacter la mairie.

Informations diverses par les Conseillers Municipaux :

- Bénédicte WEBER fait part de la date retenue pour la sortie de fin d'année organisée pour les aînés du village. Celle-ci se déroulera samedi 16 novembre 2024 au Paradis des Sources à Soultzmatt.
- Mme KRONENBERGER Emmanuelle, opticienne mobile, proposera ses services gratuitement le jeudi 17 octobre 2024. La mairie communiquera ultérieurement pour de plus amples informations.

Plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 19 h 50.

Délibérations prises par le conseil municipal de la commune de Orschwihr, séance du 11 juillet 2024 :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2024 ;
- 2 – Travaux de rénovation énergétique de la maison forestière : attribution des marchés ;
- 3 – Divers – Hors délibérations.

Membres présents
Marie-Josée STAENDER, Marc ACKERMANN, Bénédicte WEBER, Odile KRITTER, Michel VOELKLIN, GRIVEL Frédéric, Anne PFLEGER-ZUSSLIN, Karine FARHER, Sandra HAEGELIN, Pascal RUFFIO, Elsa THEVENET et Stéphane LOEWERT.
Membres absents ayant donné procuration
Christian HAEGELIN – procuration à Marc ACKERMANN Jean PARIS – procuration à Marie-Josée STAENDER
Membres absents sans procuration
SCHMITT Myriam

Le Maire :
Marie-Josée STAENDER



Le Secrétaire de séance :
Karine FAHRER



Signé et publié sur le site internet de la commune de ORSCHWIHR le : 2 octobre 2024